

Yverdon-les-Bains, le 28 juillet 2026

Recommandé

Tribunal Fédéral
1014 Lausanne

Recommandé

Ministère Public de la Confédération
Guisanplatz 1
3003 Berne

Recommandé

Commissions fédérales de justice
Palais fédéral (Bananeraie suisse)
3003 Berne

Courrier A+

Conseil Fédéral incorpore
Palais fédéral (Bananeraie suisse)
3003 Berne

Courrier A+

Tribunal pénal fédéral
Viale Stefano Franscini 3
6500 Bellinzona



Destinataires :

- **Tribunal fédéral** – pour requête en mesures provisionnelles d'extrême urgence (sursis).
- **Ministère public de la Confédération** – pour information et ouverture d'une instruction pénale.
- **Commissions fédérales de justice (CAJ-N et CAJ-E)** – pour dessaisissement et destitution immédiate de ROBERT-NICOUD.
- **Conseil fédéral** – pour mise en demeure formelle et responsabilité personnelle.
- **Tribunal pénal fédéral (Cour des plaintes)** – pour information, afin qu'ils prennent acte de leur disqualification.

Copies de sécurité à :

- Ambassade de la Fédération de Russie (en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU).
- GRECO (Groupe d'États contre la corruption).
- Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) – pour information.
- Agences de notation (S&P, Moody's, Fitch, Scope, Dagong).
- Médias internationaux (pour information).

En ligne pour traduction avec liens actifs :

https://swisscorruption.info/plainte-royalties/#2026-07-28_robert-nicoud_faillite-ch

En fichier pdf / Lien d'horodatage :

<https://swisscorruption.info/avertissement/#horodatage>

(Chronologiquement par date – 2026-07-28)

OBJET :

REQUÊTE EN ANNULATION D'OFFICE – MESURES PROVISIONNELLES D'EXTRÊME URGENCE – DEMANDE DE DESSASISSEMENT DU TPF ET DE DESTITUTION DU JUGE PATRICK ROBERT-NICOUD

Concernant les ordonnances arbitraires et systématiquement abusives des 17 juin 2026 (BB.2026.66-67) et 22 juillet 2026 (BB.2026.78-79)

Violation de l'art. 30 Cst., de l'art. 6 CEDH, de l'art. 29 Cst. (droit d'être entendu), abus d'autorité (art. 312 CP) et entrave à l'action pénale (art. 305 CP) et complicité de blanchiment d'argent (art. 305^{bis} CP)

Avec dépôt de réserves civiles personnelles et solidaires à l'encontre du Juge Patrick ROBERT-NICOUD, des membres des Commissions fédérales de justice, des membres du Conseil fédéral et des parlementaires ayant confirmé son élection, ainsi que leurs ayants droit et successeurs.

I. RAPPEL DES ORDONNANCES ATTAQUÉES

Les soussignés défèrent à la censure des autorités compétentes deux ordonnances rendues par le Juge unique Patrick ROBERT-NICOUD, qui suivent un **schéma identique d'arbitraire et d'entrave à l'action pénale** :

1. **Ordonnance du 17 juin 2026 (BB.2026.66-67)** : Déclaration d'irrecevabilité d'un recours, sans examen du fond, en violation du droit d'être entendu (art. 29 Cst.) et du principe *nemo iudex in causa sua* (art. 30 Cst., art. 6 CEDH).
https://swisscorruption.info/ch2/2026-06-17_tpf_robert-nicoud_irrecevable.pdf
2. **Ordonnance du 22 juillet 2026 (BB.2026.78-79)** : Nouvelle déclaration d'irrecevabilité, rendue après la transmission des réserves civiles horodatées et des demandes de récusation des institutions. Cette décision, prise en pleine connaissance de cause, constitue un acte de défi et une complicité caractérisée dans l'entrave à l'action pénale.
https://swisscorruption.info/ch2/2026-07-22_tpf_robert-nicoud_irrecevable.pdf

Ces deux ordonnances, qui s'ajoutent aux nombreuses décisions arbitraires déjà rendues par le Juge ROBERT-NICOUD (BB.2026.28-29, BB.2024.106-107, BB.2024.129-130, etc.), sont la preuve d'une méthode systématique de verrouillage judiciaire.

II. LA PRATIQUE SYSTÉMATIQUE D'ENTRAVE DU JUGE ROBERT-NICOUD

Le Juge ROBERT-NICOUD agit non pas comme un magistrat indépendant, mais comme un **rouage du crime organisé**.

1. La Récurrence de l'Arbitraire :

Ses ordonnances suivent toutes le même schéma :

- **Motivation inexistante** : Il déclare les recours irrecevables sans examiner le fond des griefs, violant l'art. 29 Cst. (droit d'être entendu).
- **Statu quo sur sa propre cause** : Il statue sur sa propre récusation et celle de ses collègues, violant le principe fondamental *nemo iudex in causa sua* (art. 30 Cst., art. 6 CEDH).
- **Fermeture des voies de droit** : Il indique qu'il n'existe aucune voie de recours contre ses décisions, agissant comme un juge souverain et non comme un magistrat de l'État de droit.

2. Un Acte de Complicité :

En ignorant les avertissements horodatés et les réserves civiles des plaignants, ROBERT-NICOUD ne se contente pas de refuser la justice, il devient un **complice actif de l'organisation criminelle** qui protège les auteurs de l'escroquerie des royalties FERRAYÉ.

III. LES GRIEFS JURIDIQUES

A. Violation du Droit à un Tribunal Impartial (Art. 30 Cst., Art. 6 CEDH)

En statuant sur des affaires dans lesquelles il était lui-même mis en cause par les plaignants, ROBERT-NICOUD a violé le principe fondamental selon lequel nul ne peut être juge dans sa propre cause. L'apparence de partialité est insurmontable.

B. Violation du Droit d'Être Entendu (Art. 29 Cst.)

Ses ordonnances ne contiennent aucune motivation sur le fond. Il se contente de déclarer les recours irrecevables sans expliquer pourquoi les griefs soulevés ne méritent pas d'être examinés.

C. Abus d'Autorité (Art. 312 CP)

En instrumentalisant sa fonction pour classer des plaintes graves sans instruction, il use de ses pouvoirs pour léser les plaignants et protéger les criminels.

D. Entrave à l'Action Pénale (Art. 305 CP)

En empêchant toute instruction sur des faits de blanchiment de plus de **85'000 milliards de francs**, il soustrait les auteurs à toute poursuite.

E. Complicité de Blanchiment d'Argent (Art. 305^{bis} CP)

En classant systématiquement les plaintes relatives à l'escroquerie des royalties FERRAYÉ, le Juge ROBERT-NICOUD permet au produit du blanchiment de continuer à circuler et à s'investir en toute impunité. Son comportement constitue une **aide active** à la perpétuation du crime économique le plus grand de l'histoire. Il est donc **complice** du blanchiment, au sens de l'art. 305^{bis} CP.

F. Participation à une Organisation Criminelle (Art. 260^{ter} CP)

Son comportement, couplé à celui du MPC et du TPF, s'inscrit dans un système structuré visant à garantir l'impunité des criminels.

IV. LA DIMENSION GÉOPOLITIQUE : LE CONTRASTE ENTRE LA RUSSIE DE POUTINE ET LA SUISSE DE LA CORRUPTION

Le récent rapport de la Fédération de Russie sur l'état de la démocratie en Suisse, qui place notre pays à la page 1324, est une preuve internationale accablante. Il confirme ce que nous dénonçons depuis des décennies : la Suisse est devenue une « **république bananière** », un État mafieux où les citoyens sont pillés par leurs propres élites et où l'impunité règne en maître, du Gouvernement fédéral à la plus petite commune.

Contrairement aux déclarations méprisantes de Benoît GAILLARD (Conseiller national PS) sur la RTS, qui s'est permis de donner des leçons de démocratie à la Russie tout en étant un rouage du système qui pille les Suisses <https://swisscorruption.info/ps> / <https://swisscorruption.info/bertossa> (PS), nous tenons à rétablir quelques faits objectifs :

- **La Russie de Poutine**, après l'effondrement des années 1990 et le pillage de ses fleurons par des oligarques et des fonds spéculatifs américains (via Bill Browder, la FED et les réseaux SAFRA – comme l'a documenté l'opération *Money Plane*) <https://swisscorruption.info/le-parrain>, a réussi à **stopper ce pillage, à reprendre le contrôle de ses ressources et à réorienter son économie au service de son peuple**. Elle investit massivement dans son développement, sa sécurité et son environnement. Elle agit **en État souverain**.
- **La Suisse**, elle, n'a cessé de se dévoyer. Depuis l'escroquerie des royalties FERRAYÉ (USD 3'700 milliards), le Gouvernement fédéral et son Parlement protègent les criminels en col blanc, les banques et autres blanchisseurs et les magistrats corrompus. **Les citoyens suisses sont devenus les proies d'un système qui les spolie, les condamne arbitrairement et les muselle**. La justice n'est plus qu'une façade. La démocratie est un Goulag.

Alors que la Russie se reconstruit, **la Suisse s'effondre dans la corruption et la faillite morale**. Le choix est clair : Poutine agit pour son peuple ; nos élites suisses agissent contre leur peuple.

Ce n'est pas la Russie qui doit recevoir des leçons de démocratie ; c'est la Suisse qui doit rendre des comptes. Le rapport russe ne fait que confirmer ce que le monde commence à comprendre : le modèle suisse est un leurre, un miroir aux alouettes pour les investisseurs et ***un système de répression pour les lanceurs d'alerte, qui y sont condamnés, emprisonnés, muselés et spoliés.***

Nous annonçons solennellement que :

1. **Nous informons la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)** de la situation, afin d'établir formellement la violation systématique des art. 6 (droit à un procès équitable) et 13 (droit à un recours effectif) de la Convention, ainsi que de l'art. 1 du Protocole n° 1 (droit au respect des biens), en lien avec l'escroquerie des royalties.
2. **Nous nous adresserons formellement au Conseil de sécurité de l'ONU** (par l'intermédiaire de la Russie qui est membre permanent du Conseil de sécurité), pour dénoncer cette « **république bananière** » qu'est devenue la Suisse, et pour **demandeur sa coopération et son intervention**, afin qu'une **dénonciation officielle à l'international** soit formulée. La Suisse, en tant qu'État membre, est tenue de respecter les principes de la Charte des Nations Unies. Son **effondrement judiciaire actuel** et financier à venir par les réserves civiles qui pèsent sur la Suisse, constituent une **menace pour la stabilité internationale**.
3. **Nous invitons le GRECO (Groupe d'États contre la corruption)** et à l'**OCDE**, à prendre acte des dérives des Institutions suisses dans leur ensemble et du système de corruption d'État par les liens suivants :
<https://swisscorruption.info/politique-corruption>
<https://swisscorruption.info/mafia>
<https://swisscorruption.info/crimes-d-etat>
<https://swisscorruption.info/trahison>
<https://swisscorruption.info/monopoly>
<https://swisscorruption.info/cep-cs>
<https://swisscorruption.info/rapport-cep>
<https://swisscorruption.info/rapport-cep/#finma>
<https://swisscorruption.info/justice>
<https://swisscorruption.info/mpc>
<https://swisscorruption.info/fedpol>
<https://swisscorruption.info/debuman>
<https://swisscorruption.info/blocher>
<https://swisscorruption.info/lauber>
<https://swisscorruption.info/luescher>
<https://swisscorruption.info/implications>
<https://swisscorruption.info/le-parrain>
<https://swisscorruption.info/dossier>
<https://swisscorruption.info/panama-papers>

V. L'AVERTISSEMENT ÉCONOMIQUE : LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA SUISSE ET LE RISQUE DE FAILLITE

La responsabilité civile de la Confédération suisse, pour complicité dans le blanchiment des royalties FERRAYÉ, est estimée à plus de **CHF 85'854 milliards**. Ce montant représente **plus de 100 fois le PIB annuel de la Suisse** (environ 800 milliards). <https://swisscorruption.info/responsabilites/#facture>.

À ce montant **s'ajoutent les réserves civiles punitives de 50 % (CHF 42'597,85 milliards)**, telles que détaillées dans notre offre du 22 juillet 2026, accessible à l'adresse suivante :

👉 https://swisscorruption.info/horodatage/2026-07-22_transmission_cf_cj.pdf

Ce montant total de **CHF 128'451,85 milliards** représente maintenant **plus de 160 fois le PIB annuel de la Suisse**, rendant l'État structurellement insolvable.

Conséquences directes :

1. **Faillite de l'État** : Ce montant rend la Suisse insolvable et incapable d'assumer ses engagements.
2. **Déclassement de la note AAA** : Aucune agence de notation sérieuse ne peut maintenir la note AAA de la Suisse alors que celle-ci est exposée à une telle responsabilité.
3. **Effondrement du Franc suisse** : La monnaie ne vaudra bientôt plus le prix du papier pour l'imprimer. Les avoirs en CHF des épargnants suisses et étrangers sont menacés de disparition.

Mise en garde aux Agences de notation :

Nous mettons en demeure **S&P, Moody's, Fitch, Scope et Dagong** de prendre en compte ces éléments dans leurs évaluations.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

En continuant à attribuer une note AAA à la Suisse, alors que vous êtes désormais informés de l'existence d'une créance totale de CHF 128'451,85 milliards (CHF 85'854 milliards de principal + CHF 42'597,85 milliards de réserves punitives), et de l'insolvabilité imminente de l'État, vous trompez délibérément les investisseurs du monde entier.

Si, dans les mois à venir, la Suisse venait à faire défaut sur ses engagements ou si le Franc suisse s'effondrait, les investisseurs qui se sont fiés à vos notations seraient lésés. Ils auraient alors parfaitement le droit de vous poursuivre pour **négligence grave, tromperie sur les risques et complicité de faux bilans financiers**.

Votre crédibilité est en jeu. Si vous persistez à faire miroiter la sécurité de placements en CHF alors que vous savez que la Suisse est au bord du gouffre, vous vous exposez à des **actions en responsabilité collective** de la part des investisseurs et des fonds de pension qui ont placé leur confiance en vous.

Le choix est simple : Si la Suisse ne trouve pas immédiatement les arrangements impératifs avec nous pour que nous puissions retirer les réserves civiles qui pèsent sur elle, soit vous déclassiez immédiatement la Suisse et vous informez le marché de l'effondrement annoncé, soit vous devenez complices de la plus grande tromperie financière de l'histoire.

VI. LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU CONSEIL FÉDÉRAL, DES COMMISSIONS DE JUSTICE ET DES PARLEMENTAIRES

Le Juge ROBERT-NICOUD n'a pas été élu par le peuple, mais par l'Assemblée fédérale sur proposition des **Commissions de justice (CAJ-N et CAJ-E)**. En le maintenant en fonction malgré ses abus documentés, les membres de ces commissions, ainsi que les parlementaires qui les confirment, deviennent **solidairement responsables** de ses agissements.

La collégialité et la séparation des pouvoirs ne protègent plus personne.

Nous réitérons nos réserves civiles :

- **CHF 1'000'000.- par jour** de retard dans l'exécution de nos mesures.
- **CHF 1'000'000'000.-** pour chaque procédure classée abusivement.
- **CHF 128'451,85 milliards** de responsabilité finale de la Confédération (principal + réserves punitives).
- **CHF 100'000'000.-** pour chaque parlementaire ayant confirmé l'élection de juges corrompus (personnel et solidaire).

VII. CONCLUSIONS

Les soussignés concluent à ce qu'il plaise aux autorités compétentes :

A. Au Tribunal fédéral (mesures provisionnelles d'extrême urgence) :

1. **Constate l'arbitraire manifeste** des ordonnances de ROBERT-NICOUD.
2. **Ordonne la suspension immédiate** de toutes les procédures de la Cour des plaintes du TPF concernant les soussignés, jusqu'à la désignation d'une autorité indépendante.
3. **Renvoie la cause** à une autorité judiciaire étrangère, constatant l'empêchement légitime de toutes les instances suisses.

B. Aux Commissions de justice (CAJ-N et CAJ-E) :

1. **DESTITUE IMMÉDIATEMENT** Patrick ROBERT-NICOUD de ses fonctions de juge à la Cour des plaintes du TPF, pour violation grave de ses devoirs de fonction et pratique systématique d'entrave à l'action pénale.
2. **ORDONNE LE DESSAISISSEMENT** de la cause et son renvoi à une autorité totalement indépendante.
3. **PREND ACTE** que tout retard dans la mise en œuvre de cette destitution exposera ses membres, solidairement, aux réserves civiles déposées.

C. Au Ministère public de la Confédération (dans la mesure de sa compétence / Récusation) :

1. **OUVRE UNE ENQUÊTE** contre Patrick ROBERT-NICOUD pour abus d'autorité, entrave à l'action pénale, complicité de blanchiment et participation à une organisation criminelle.

D. Au Conseil fédéral :

1. **PREND ACTE** de la présente mise en demeure.
2. **ORDONNE** la suspension immédiate de Patrick ROBERT-NICOUD de ses fonctions, dans l'attente des résultats de l'enquête.

Nous informons les autorités que, passé le délai du 6 août 2026, en l'absence d'exécution des présentes mesures, nous procéderons sans délai à :

1. **La saisine de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)** pour violation systématique des droits fondamentaux.
2. **La saisine formelle du Conseil de sécurité de l'ONU** pour dénoncer cette "république bananière" qu'est devenue la Suisse.
3. **L'information du GRECO et de l'OCDE.**
4. **L'information des agences de notation** pour qu'elles déclassent la note AAA de la Suisse.

Le temps de l'omerta est révolu. Le temps de la faillite est arrivé. La Suisse doit tomber pour se relever propre.

Sous toutes réserves, et sauf à parfaire.

Fait à Yverdon-les-Bains, le 28 juillet 2026

Marc-Etienne Burdet

Daniel Conus